



## AVIS DE PROMULGATION

### Règlements 532-13 et 551-14

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 mai 2014, le règlement suivant :

↳ **Règlement 532-13** *Règlement modifiant la réglementation d'urbanisme afin de prévoir les conditions supplémentaires en vertu desquelles sera délivré le permis pour la construction de la phase 2 de la Résidence l'Estacade*

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a également adopté, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2014, le règlement suivant :

↳ **Règlement 551-14** *Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage 51-97 (B)*

Ces règlements ont été approuvés par la *MRC de Portneuf* le 18 juin 2014, et les certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire ont été émis le 19 juin 2014.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 3 juillet 2014.

Le directeur général et  
assistant-greffier,

François Dumont